

INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

Utilisation effective des renseignements échangés automatiquement

Qu'est-ce que l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » ?

Lancée conjointement en 2015 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lors de la troisième conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'initiative *Inspecteurs des impôts sans frontières* (IISF) vise à renforcer les capacités des pays en développement en matière de vérification fiscale. Ce projet sans équivalent à l'appui du renforcement des capacités consiste à diligenter des spécialistes de la vérification fiscale chevronnés auprès d'administrations fiscales de pays en développement où ils ont pour mission de dispenser une assistance concrète en situation réelle sur des dossiers en cours.

Cette initiative vise à compléter le Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dans le cadre d'un vaste effort engagé au niveau international pour renforcer la capacité des pays en développement d'imposer efficacement les entreprises multinationales.

Les administrations d'accueil intéressées peuvent déposer une [demande d'assistance en remplissant un formulaire en ligne accessible via le Portail IISF](#).

L'utilisation effective de l'échange automatique de renseignements

L'utilisation et l'interprétation des données reçues dans le cadre des accords d'échange automatique de renseignements (EAR) posent des difficultés à bon nombre de pays. La preuve en est le nombre croissant de demandes d'assistance concernant l'utilisation optimale qui peut être faite de ces données pour accroître les recettes, améliorer le respect des règles et identifier les pertes de recettes fiscales causées par la fraude et l'évasion fiscales, y compris le cas échéant par les délits fiscaux. Le modèle IISF est par conséquent étendu pour favoriser l'utilisation effective de l'EAR dans les pays et juridictions en développement.

Un programme IISF sur l'EAR a pour objectif de transférer les connaissances et les compétences analytiques vers les responsables des administrations fiscales des pays en développement, grâce à une démarche fondée sur l'apprentissage par la pratique en temps réel.

Afin de tirer pleinement parti des avantages de l'EAR, les informations reçues doivent être mise au service des mesures de discipline fiscale des administrations fiscales.

Les programmes IISF sur l'EAR s'inscrivent en complément du programme de renforcement des capacités du [Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales](#) (le Forum mondial) hébergé par l'OCDE portant sur l'utilisation effective des données issues de la Norme Commune de Déclaration (NCD). Ils consistent à dispenser une assistance concrète en situation réelle aux pays en développement pour leur permettre de mieux tirer parti des renseignements reçus.

Par conséquent, la phase pilote du programme IISF sur l'EAR a été lancée en novembre 2019 lors de la réunion du 10e anniversaire du Forum mondial. Les programmes IISF sur l'EAR constituent une sixième phase essentielle, de la gamme déjà complète des activités d'assistance fournies par le Forum mondial dans le domaine de l'EAR.



Fonctionnement

Les administrations d'accueil intéressées peuvent adresser une [demande d'assistance](#) dans le cadre du programme IISF sur l'EAR en complétant un formulaire en ligne, qui permet au Secrétariat IISF de trouver l'expert approprié dans son réseau d'administrations partenaires ou dans sa base de données d'experts IISF.

Les programmes IISF sur l'EAR sont modulables et adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays. Ils peuvent inclure le traitement des données collectées dans le cadre de la NCD, et notamment l'exploration et la sélection des données reçues, ainsi que leur intégration à d'autres sources de données tierces et leur recoupement automatisé avec d'autres informations. L'assistance à l'exploitation des données collectées dans le cadre de la NCD peut se porter, par exemple, sur l'analyse des données, l'évaluation des risques, le respect des règles fiscales, les notifications aux contribuables et les avis de redressement.

Il convient de noter que les experts IISF n'ont pas vocation à se substituer aux agents locaux ni à effectuer des vérifications auxquelles les vérificateurs de l'administration d'accueil ne seraient pas associés. Les programmes IISF sur l'EAR se concrétisent généralement par une assistance sur place à intervalles réguliers, s'articulant autour de plusieurs missions d'une durée de **18 à 24 mois**, complétées le cas échéant par une assistance à distance.

Les experts du Vivier IISF qui assument des missions sur l'échange automatique de renseignements doivent posséder :

- ✓ une grande expérience de la réalisation de travaux portant sur la conception de législations et/ou de politiques liées à l'échange automatique de renseignements;
- ✓ une expérience de la rédaction de documents administratifs portant sur l'échange de renseignements ou l'échange automatique de renseignements;
- ✓ une expérience avérée de la fourniture d'assistance, d'orientations et/ou de formations à des agents d'administrations fiscales/d'autres organismes d'enquête; et
- ✓ une expérience de la formation d'agents d'administrations fiscales.

Confidentialité

Les experts IISF sont directement associés aux activités de l'administration d'accueil, ce qui impose dans la plupart des cas qu'ils aient accès à des renseignements fiscaux confidentiels sur des contribuables. Cette situation est source de risques en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts, risques auxquels il faut parer dans le cahier des charges du programme IISF, et qui seront traités, dans la mesure du possible, en amont, pendant et à l'issue de chaque programme.

Plusieurs solutions sont envisageables pour régler les problèmes de confidentialité comme, par exemple, la suppression des informations qui permettent d'identifier le contribuable faisant l'objet du contrôle ou la conclusion d'accords de confidentialité entre l'administration fiscale d'accueil et l'expert IISF.

Administrations partenaires

Face à la hausse de la demande de programmes IISF sur l'EAR, de nouvelles administrations partenaires sont invitées à déployer ceux de leurs agents actuellement en exercice qui ont les compétences et le bagage linguistique nécessaires aux fins de la mise en œuvre des programmes IISF.

Financement

Le Secrétariat de l'initiative IISF assure le financement pour tout ou partie des programmes IISF, avec le soutien de son réseau d'administrations partenaires et/ou des donateurs. Ces financements peuvent être complétés par l'OCDE et le PNUD.

En fonction de l'impact qu'aura un premier programme, un partage ultérieur des coûts pourra être envisagé.